

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU REQUÉRANT	
<b>PROPRIÉTAIRE</b>	<b>REQUÉRANT (si autre que propriétaire)</b>
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____	Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Courriel : _____	Courriel : _____
<input type="checkbox"/> Procuration du propriétaire ( <i>obligatoire</i> )	

TYPE DE DEMANDE	
<input type="checkbox"/>	Demande de changement de zonage * Joindre un chèque de 542,55 \$ et un de 1 085,15 \$
<input type="checkbox"/>	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) * Joindre un chèque 2 000 \$

ADRESSE DE OU DES IMMEUBLES	NUMÉRO(S) DE LOT

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE	
DESCRIPTION ET MOTIFS DE LA DEMANDE :	

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ANALYSE DE VOTRE DOSSIER			
	Copie du certificat de localisation		Croquis
	Plan d'implantation		Photos
	Plan d'architecture		Chèque(s)
	Procuration (au besoin)		Autre :

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements fournis dans le présent document et ses annexes sont complets et exacts.

J'autorise la Ville de Baie-Comeau à divulguer publiquement, lors des assemblées de consultation, toutes les informations qu'elle juge nécessaires qui sont contenues au présent document, afin d'expliquer la nature du projet et ses impacts. Cette autorisation est également valide pour tout document qui serait déposé en annexe et en soutien de la présente demande.

**SIGNATURE**

**DATE**

### NOTE IMPORTANTE

Si le propriétaire n'est pas le signataire de la présente demande, joindre une procuration du propriétaire.

Une demande de modification de règlements d'urbanisme ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit être aussi déposée.

### SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception de la demande

## CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

1. Réception de la demande par le service de l'urbanisme (formulaire, documents requis, chèques).
  2. Vérification et analyse de la demande par la directrice et le comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui recommandent une décision. Les rencontres ont lieu le troisième mardi de chaque mois. Un avis vous sera acheminé pour la date de présentation au CCU.
  3. Soumission de la demande aux membres du conseil municipal, qui se réunissent une fois par mois. Un avis de motion sera déposé à une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau pour être, par la suite, publié dans le journal local.
  4. Sachez qu'un processus de changement de règlement doit également faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, en plus d'être susceptible d'approbation référendaire.
- \* **VEUILLEZ NOTER QUE CECI N'EST QU'UN APERÇU DU CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME, MAIS SACHEZ QUE LE PROCESSUS PEUT PRENDRE UN MINIMUM DE 6 MOIS ENTRE LE MOMENT OÙ UNE DEMANDE COMPLÈTE EST DÉPOSÉE AU SERVICE DE L'URBANISME ET LE MOMENT OÙ UNE DÉCISION EST RENDUE.**

## TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé, incluant le paiement (à l'ordre de la Ville de Baie-Comeau) et les documents requis, par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Ville de Baie-Comeau  
Service de l'urbanisme et du développement durable  
1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau (Québec) G5C 3R2

Téléphone : 418 589-1500

Courriel : [urbanisme@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.baie-comeau.qc.ca)

(un accusé réception vous sera acheminé lors de la réception de votre demande)